Le réseau de l'intelligence électrique

TAO

Informatisation de la transmission des ordres d'ajustement

Plénière du 3 décembre 2015

Sommaire

1 Le dispositif TAO est opérationnel : bravo à tous !

2 Bilan des ordres transmis

3 Des écarts dans les ordres envoyés de moins en moins nombreux

4 Les dernières difficultés techniques ou opérationnelles à régler

5 Planning du déploiement IP-VPN

6 Autres sujets

7 Calendrier

1

Le dispositif TAO est opérationnel

Derniers événements

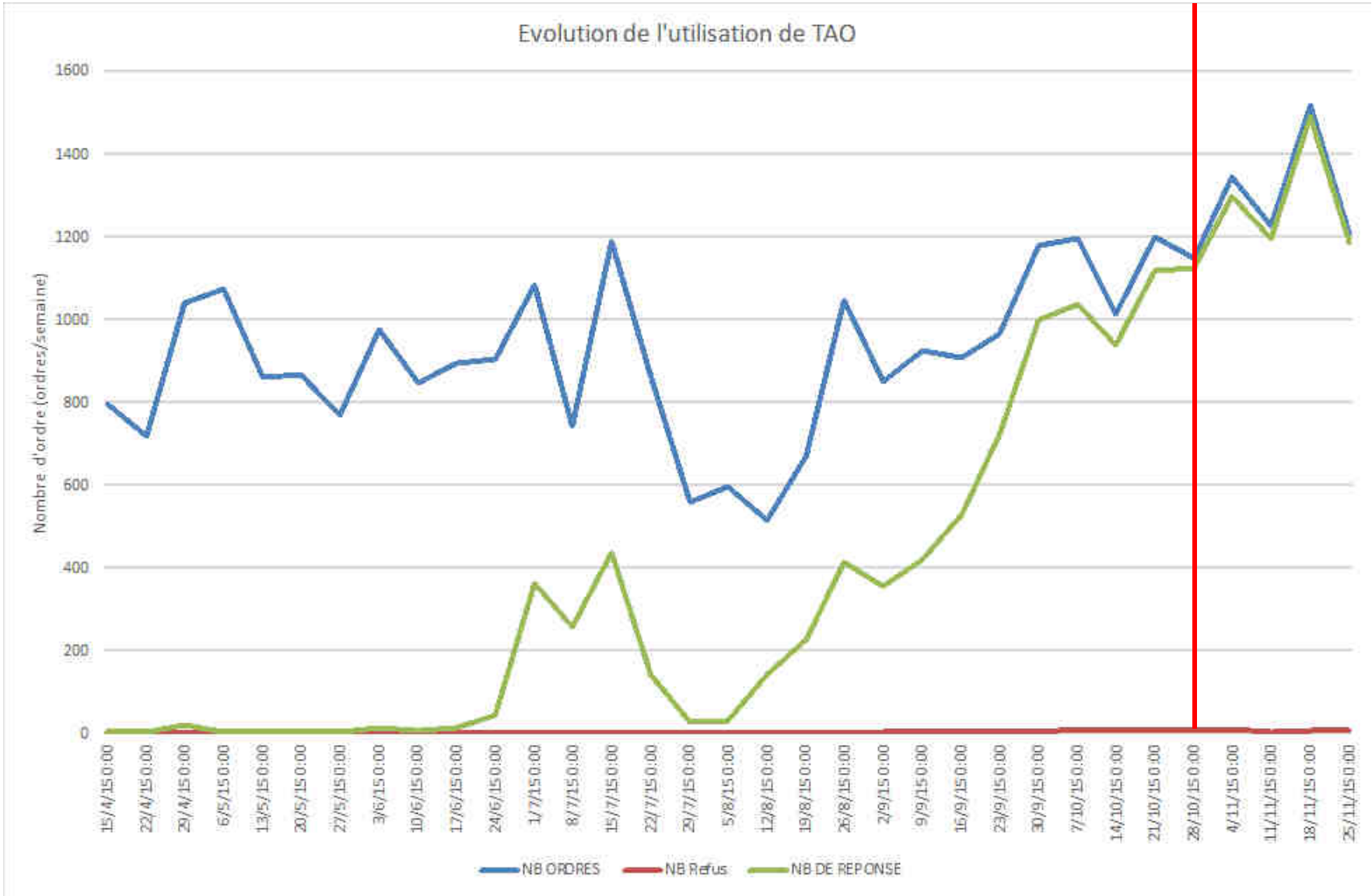
Depuis le 28 octobre 2015, TAO est le dispositif principal de transmission des ordres d'ajustement. **L'outil fonctionne de manière satisfaisante** et le mécanisme d'ajustement repose sur ce système.

Merci à vous pour votre implication qui a permis ce succès !

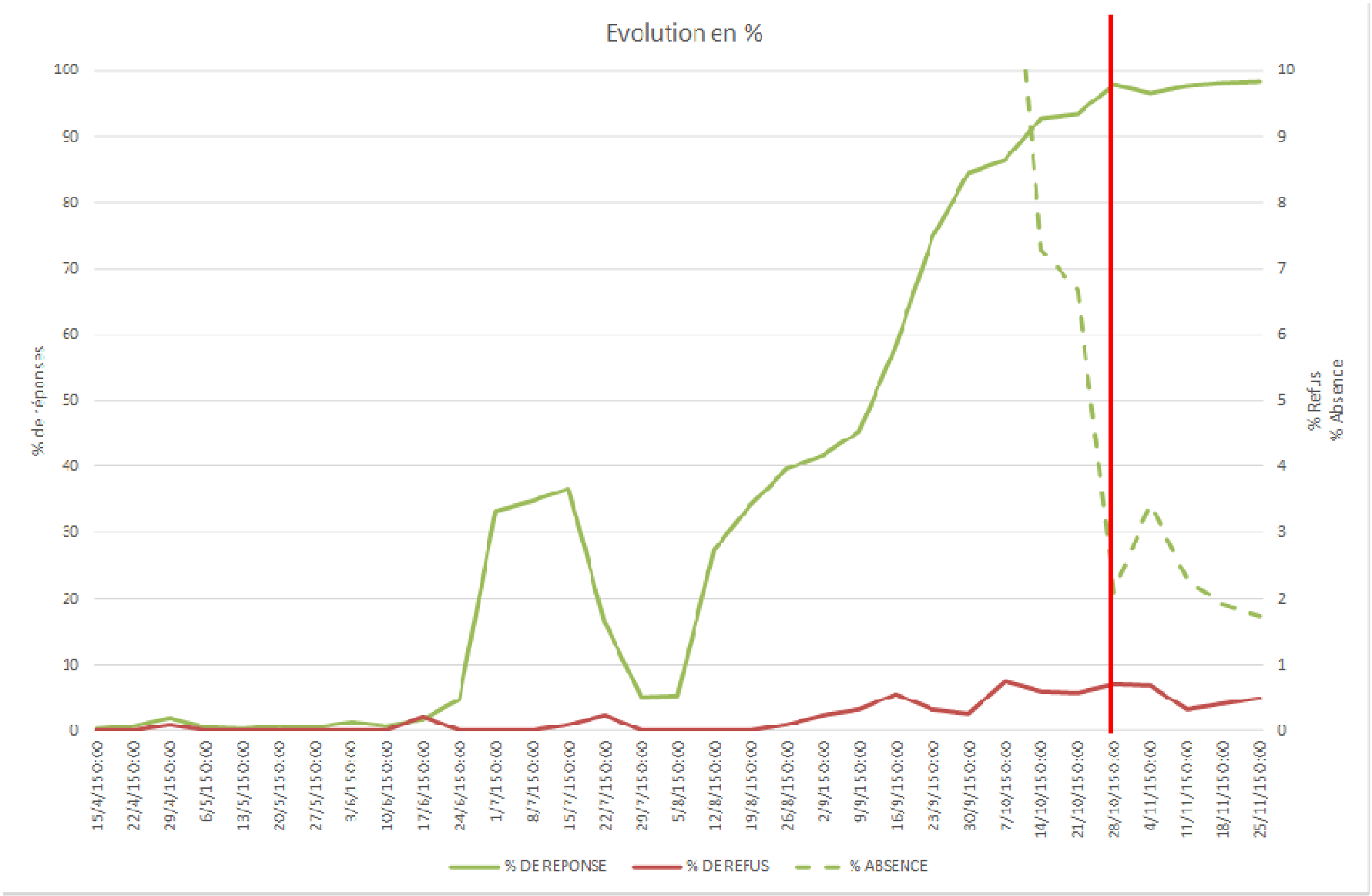
2

Bilan des ordres transmis

Bilan des ordres transmis



Bilan des ordres transmis



Bilan des appels téléphoniques passés

Sur la platine téléphonique de l'opérateur EOD (dispatching national)

- **Avant TAO,** Du 28/09/2015 0h00 au 27/10/2015 :
  - Nombre d'appels entrants : 1505
  - Nombre d'appels sortants : 1918
- **Après TAO**, Du 29/10/2015 0h00 au 28/11/2015 :
  - Nombre d'appels entrants : 1642 **(+ 10%)**
  - Nombre d'appels sortants : **315 !**

3

Des écarts dans les ordres envoyés de moins en moins nombreux

Des écarts peu nombreux

- L'équipe projet a été contactée une trentaine de fois depuis le 28/10/15 :
  - Problèmes sur les alertes
  - Incompréhension d'ordres reçus
  - Problèmes de connexion à TAO
  - Réception d'ordres erronés

- Ratio des ordres erronés par rapport au total des ordres
  - 40 ordres refusés depuis le 28/10/2015 (sur 7600, soit 0,5%)
  - un maximum 9 ordres refusés sur une semaine

Ces ordres représentent une faible part des ordres transmis. RTE est conscient du fait que ces situations peuvent conduire à des pertes d'opportunités lorsque le refus est la conséquence de la transmission d'un ordre non conforme de la part de RTE.

Les écarts les plus fréquents

- **Quelques erreurs de caractérisations**
  - ✗ « Passer à » pour des échangeurs ou des consommateurs
  - ✗ « Etranger vers France » pour des consommateurs
  - ✗ « Passer à » avec triplet (9999, 9999, 9999) au lieu de « Retour au PA »

- **Autres non conformités**
  - ✗ Non respect des CUO (DMO, DNA, Domin, …)

- **Conduite à tenir face à un ordre non conforme**
  - ✓ Lorsque l'acteur comprend l'ordre (qui comporte une simple « coquille », par exemple sur la caractérisation) et qu'il est réalisable, il est recommandé de l'accepter et de le mettre en œuvre et l'acteur ne sera pas tenu responsable en cas d'exécution incorrecte de l'ajustement.
  - ✓ Dans les autres cas, il est demandé à l'acteur de refuser les ordres non compréhensibles (cause de refus = autres) et/ou non réalisables et d'appeler immédiatement RTE pour les lui signaler et s'accorder avec l'opérateur RTE sur la suite.

RTE prévoit une amélioration continue

- Corrections au fil de l'eau des anomalies SI détectées par l'exploitation nominale du système
- Formation et sensibilisation en continu des opérateurs
- Des évolutions du SI de RTE à venir

Des questions remontées dans le cadre de TAO… sans besoin d'évolution

- L'envoi d'un ordre avec RS=0 et le code implicite PC0min ou PC0max
  - Peut se produire pour des EDA inaptes à la variation de charge (vis-à-vis du téléréglage)
  - **Le code implicite fait foi**
  - Le triplet est valable à un instant donné (point d'arrivée) mais pas nécessairement pendant toute la durée de l'ajustement

- La mise en place de TAO a révélé des dérives dans l'interprétation des règles, qui donnent parfois lieu à des offres impossibles à réaliser dans le respect des CUO

Point sur les indisponibilités de TAO

- Comme identifié lors de l'étude de faisabilité du projet, les acteurs peuvent rencontrer des sauts de pool ponctuels, en dehors des incidents SI provoquant des indisponibilités générales et de longue durée. La fréquence de pooling permet d'atteindre une fiabilité satisfaisante du système, mais RTE étudie toujours la possibilité d'augmenter cette fréquence de pooling afin d'améliorer encore la disponibilité du service.

- Indisponibilités générales et de « longue durée » depuis le 28/10 :

  - 03/11 et 05/11 : Problème de paramétrage résolu le 06/11
  - 09/11 : Problème réseau général RTE
  - 12 /11 : Incident sur l'ensemble des applications Front Office RTE
  - 26/11 : Erreur ponctuelle d'exploitation du système

4

Les dernières difficultés techniques ou opérationnelles à régler

Un taux de réponse en hausse mais pas encore égal à 100%

- Le taux de réponse suit une progression importante depuis plusieurs mois mais n'atteint pas encore 100%.

- Certaines causes ont été identifiées :
  - Accès à la plateforme M2M simultanément à la mise à disposition des ordres
  - Procédure (technique ou opérationnelle) de traitement des ordres à mettre en place
  - Problème dans la réception des alertes (mail, VMS, SMS)

5

Planning de déploiement des liens IP-VPN

Planning de déploiement des liens IP-VPN

- Site pilote :
  - Equipements déployés.
  - Recette du système en cours.
  - Bascule sur l'IP VPN en janvier 2016.

- Sites RR/RC (8 sites) hors site pilote :
  - Equipements déployés sur 2 sites.
  - Equipements en cours de déploiement sur 3 sites.
  - Equipements à déployer sur 2 sites en janvier 2016.
  - Equipements à déployer sur 1 site hors France en février2016.
  - Bascule de l'ensemble des sites sur l'IP VPN entre janvier et février 2016.

- Demande du respect des préconisations présentées dans le document « Spécification technique d'Accès au service IP-VPN TAO » :
  - Mise en place de la desserte interne entre la baie d'accueil des routeurs et l'accès télécom.
  - Les deux routeurs doivent pouvoir être installés dans la même baie (cf. §4.1)

6

Autres sujets

Rappel : fonctionnement pour les EDA engagées en RR/RC

Depuis le 28 octobre 2015 et jusqu'à la mise en service de liens IP VPN avec les acteurs engagés en RR/RC :

L'ordre TAO fait foi.

Un appel téléphonique de confirmation fait suite à chaque passage d'ordre TAO portant sur une EDA engagée en RR/RC.

Rappel : planification de tests périodiques en mode dégradé

- **Modalités**
  - ✓ Fréquence : tous les **3** mois
  - ✓ Date : **3**ème mardi du mois
  - ✓ Durée : **3**h (de 9h à 12h)
  - ✓ **Première échéance : mardi 19 janvier 2016**
  - ✓ Confirmation de chaque test via une communication de la « hotline »

- **Passage des ordres**
  - ✓ Plateforme TAO inactive
  - ✓ Ordres passés par téléphone uniquement

- **Intérêts pour RTE et pour les acteurs**
  - ✓ Permet le maintien en compétences des équipes opérationnelles
  - ✓ Permet les maintenances SI

À vous la parole…

Interventions en séance

- Lors d'une indisponibilité de TAO liée au SI de RTE, les acteurs aimeraient recevoir rapidement une information de la part de RTE, afin d'éviter la recherche fastidieuse et inutile d'un éventuel problème du côté de leur SI.
  - ✓ RTE indique que l'envoi d'une information par la hotline ne peut pas être immédiat, mais va s'efforcer de réduire le délai avant l'envoi d'information.
- Lorsque RTE prévoit des périodes de maintenance de XX h à YY h, les acteurs aimeraient que RTE continue de transmettre des ordres par téléphone jusqu'à l'heure prévue YY h. Dans le cas contraire, si RTE envoie des ordres par TAO préalablement à YY h, les opérateurs n'ont pas forcément le temps de prendre en compte cette anticipation du retour de TAO.
  - ✓ RTE prend en compte cette demande.
- Certains acteurs continuent de constater des erreurs 503 et précisent que, fréquemment, le même code est constaté simultanément sur SYGA.
  - ✓ RTE demande des précisions sur les périodes sur lesquelles ces erreurs sont constatées, afin de pouvoir lancer des investigations.
- Les acteurs attendent la mise à disposition du tableau de synthèse des ordres qui avait été présenté à la dernière plénière
  - ✓ RTE va publier ce tableau sur le site Concerte pour consultation avant la fin de l'année afin de recueillir les avis et compléments des acteurs.

7

Calendrier

Prochaines échéances

- **Réunion TAO le 10 mars 2016 de 14h à 16h :** REX après quelques mois d'utilisation de TAO

- **A partir de fin janvier 2016, votre interlocuteur pour toutes les questions liées à TAO sera votre Chargé de relation client (CRC)**